



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 69103

Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des nombreuses femmes qui, élevant seules un ou plusieurs enfants, souhaitent, pour acquérir une certaine autonomie financière, suivre une formation supérieure diplômante. Contraintes de subvenir aux besoins de leur famille tout en étudiant, elles se trouvent la plupart du temps confrontées à des difficultés matérielles importantes. Souvent, elles ne savent pas vers quel organisme se tourner pour obtenir un concours financier. Aussi lui demande-t-il de lui faire connaître les aides (prise en charge des frais de formation, subventions, prêts d'honneur, etc.) auxquelles ces femmes peuvent prétendre et, le cas échéant, celles qu'il compte mettre en place pour améliorer leur situation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale poursuit une politique active d'aide en direction des étudiants les moins favorisés avec, notamment depuis 1998, la mise en place du plan social étudiant. Dans ce cadre, les femmes seules ont accès à l'ensemble des prestations existantes et peuvent, par exemple, se voir attribuer des bourses sur critères sociaux pour un cursus dans l'un des trois cycles de l'enseignement supérieur, avec un report de la limite d'âge d'un an par enfant élevé. Le dispositif de validation des acquis professionnels (VAP) - dont les femmes constituent une part importante des bénéficiaires - est particulièrement adapté pour cette catégorie de personnes souhaitant reprendre un parcours universitaire. En outre, en février 2000, le ministre de l'éducation nationale a signé une convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le système éducatif. Dans ce cadre, un plan d'actions est impulsé par mes services, visant à encourager les établissements à élaborer et mettre en oeuvre une politique d'établissement afin, notamment, d'améliorer les dispositifs de professionnalisation des femmes. Des financements, en provenance de l'Union européenne, via le ministère, viennent soutenir ces actions. Les personnes concernées peuvent recueillir l'information et les conseils nécessaires auprès des différents services des établissements (information-orientation, bourses, formation continue, CROUS).

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Meyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69103

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6566

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 456